

RAPPORT MORAL 2018

J'aimerais, pour débiter ce bilan rapide de l'année 2018 et juste pour mémoire, rappeler que le 15 juillet 2018, au stade Loujniki de Moscou, à 18 h heure locale (17 heures heure française), la France a remporté la Coupe du monde de football en battant la Croatie, 4 buts à 2 !...

A ceux qui me diront que ça ne concerne pas véritablement l'UDSM, ce qui n'est pas faux, mais la FIFA affirmant par ailleurs que cette finale a été regardée en direct par 1,12 milliard de personnes, je répondrai simplement que ce serait bien le diable si deux cents (ou même davantage) salariés et bénévoles de l'UDSM n'avaient pas assisté à l'évènement et n'avaient pas été enthousiasmés par cette victoire ! Et deux cents (ou même davantage) salariés et bénévoles de l'UDSM qui se réjouissent en même temps, avouez que ça méritait quand même d'être signalé !

Cela étant, ce n'est pas le seul évènement survenu en 2018, qui nous ait donné quelques raisons de nous réjouir, tout en concernant cette fois très directement notre Association !

De ce point de vue, l'évènement le plus marquant de l'année 2018 aura sans aucun doute été la signature, le 5 février 2018, d'un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens, pour nos établissements médico-sociaux (CSAPA non compris, pour des raisons que j'ignore), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Les négociations avaient été menées avec l'ARS, par notre Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre FAYE et ses Directrices adjointes, Mesdames Emilie FABRE, Fabienne NICOLAS et Gaëlle RIOU-PRADEL, tout au long de l'année 2017. Et je tiens à souligner le fait que nous sommes une des toutes premières Associations à avoir signé un CPOM de cette nature dans le Val-de-Marne.

Je dirai donc en un mot que le CPOM fixe un objectif sur 5 ans et engage certes l'UDSM, mais aussi l'ARS et que c'est une modernisation des règles budgétaires visant à la simplification du mode de gestion financière des établissements médico-sociaux.

Et concernant justement les finances de l'UDSM, je tiens à dire que c'est là un deuxième et très concret motif de satisfaction pour nous tous, puisque nous avons terminé l'année 2018 avec un budget excédentaire d'un peu plus de 400.000 €.

Cela dit, si nous savions déjà, que l'UDSM était une Association bien gérée, nous en avons eu la confirmation après le petit contrôle de santé auquel nous avons eu droit cette année. En effet, comme je vous l'avais déjà signalé lors du discours des vœux, considérant qu'ils "*manquaient de compétences pour débattre avec*" notre Directeur Général, les membres du Comité d'Entreprise ont choisi un Cabinet d'expertise, le cabinet SYNDEX, pour les aider à "*comprendre et s'approprier les documents*" qui leur sont transmis lors des consultations annuelles obligatoires, à savoir, les documents relatifs à la situation économique et financière de l'Association et ceux portant sur sa politique sociale, les conditions de travail et de l'emploi.

Les temps changent et, comme la nostalgie, la confiance n'est plus vraiment ce qu'elle était, mais c'était, je tiens à le redire, tout à fait leur droit !...

Cela étant précisé, je vais quand même vous lire les conclusions de cette expertise, des fois que vous ne vous en souviendriez pas :

« ... Point à relever, le secteur sanitaire et le secteur des ESMS sont tous deux en excédent...

... La situation financière de l'UDSM peut être qualifiée de solide, ce qui confère à l'Association des marges de manœuvre lui permettant d'envisager l'avenir sereinement...

... Indiquons que l'Association n'a pas vécu de "débasage" suite au passage sous CPOM (comme c'est parfois le cas pour d'autres Associations du secteur médicosocial)... »

Lors du discours des vœux, je m'étais amusé de cette dernière formulation sensée venir éclairer le discours supposé hermétique de notre Directeur Général. En effet, comment s'y prendre, surtout si vous voulez avoir

une chance d'être compris, pour expliquer d'une manière simple à des béotiens en la matière, que lors des négociations sur le CPOM, notre Budget n'a pas été revu à la baisse ?!...

Si vous choisissez de l'expliquer comme le fait Jean-Pierre depuis des années pour les Budgets, c'est-à-dire avec des mots simples, accessibles au commun des mortels, des mots comme ceux que je viens d'utiliser à l'instant, alors vous êtes immédiatement suspecté de ne pas tout dire, de cacher quelque chose ! Vos interlocuteurs sont convaincus que c'est nécessairement plus compliqué que ça ! Mais si vous le dites dans la novlangue chère aux esprits éclairés de Bercy : « *L'Association n'a pas vécu de "débasage" suite au passage sous CPOM* » Alors tout devient subitement lumineux ! Le meilleur moyen de paraître savant, ne serait-il pas de commencer par être hermétique ?!...

En fait, il suffit de chercher. Le concept de "débasage" est expliqué très simplement sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : « *Un débasage ou réfaction des tarifs consiste à diminuer l'enveloppe financière qui leur est dévolue, au profit d'un autre vecteur de financement (dotation MIGAC par exemple)* ». Je rappelle que cette définition aussi limpide que les propos d'un transfuge de Bercy, se trouve bien sur le site du ministère de la Santé.

Soit dit en passant, je trouve vraiment très intéressant que la première occurrence que l'on trouve lorsque l'on tape le mot "débasage" sur Google, soit précisément le site : "*Débasage - Ministère des Solidarités et de la Santé*". Ce Ministère est en effet depuis plusieurs années déjà le spécialiste toutes catégories du débasage. Cela dit, heureusement que je suis tombé sur cette définition-là, car je dois vous avouer n'avoir trouvé par ailleurs le mot "débasage" dans aucun dictionnaire. J'ai trouvé par contre le mot "réfaction", qui signifie : « *Réduction du prix des marchandises, lorsque la quantité ou la qualité des choses livrées ne correspond pas aux conditions stipulées au contrat.* » (Je me permets de rappeler au passage que les marchandises dont on parle ici sont la santé de nos patients et de nos usagers !) et j'ai trouvé aussi le mot "vecteur", qui, au sens figuré signifie donc : « *Ce qui transmet quelque chose* » Vous me direz qu'ils auraient pu tout aussi bien écrire "*d'un autre mode de financement*", au lieu « *d'un autre vecteur de financement* ». Ça signifiait exactement la même chose ! Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué, comme le disaient déjà les Shadoks ?!

Cela dit, que les hauts responsables de la Santé en France fassent systématiquement allégeance à Bercy n'est pas nouveau. Pour justifier la diminution drastique des budgets hospitaliers en 1997, le premier Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Île de France, Monsieur Dominique COUDREAU, affirmait déjà avec un cynisme totalement décomplexé : « *Si la santé n'a pas de prix, elle a un coût !...* »

Tout ça pour en arriver au fait que l'expertise de SYNDEX aura quand même coûté la modique somme de 30.000 € à l'UDSM ! Mais nous ferons contre mauvaise fortune bon cœur, puisque ce fut finalement pour conclure que l'UDSM avait une gestion saine !

J'ajouterai cependant que notre Association a quand même, depuis près de 30 ans maintenant, une politique patrimoniale ambitieuse, qui fort étrangement, n'a pas même été évoquée dans les conclusions de l'expertise de SYNDEX, alors que nous avons pourtant toutes les raisons d'en être fiers ! Cette politique initiée par Pierre SOUWEINE et poursuivie depuis lors, a en effet un impact direct et tout à fait positif sur l'état de nos finances et donc sur la santé de l'UDSM !

Certes nous louons encore les locaux du CMP de Fontenay, ceux du CSAPA La Corde Raide et aussi naturellement ceux de la "Résidence Accueil Henri BONNEMAIN" de Vincennes, mais nous sommes propriétaires de toutes les autres structures, puisque notre SESSAD va bientôt emménager dans des locaux tout neufs, sur l'emprise de l'EMP, rue Boutrais, à Fontenay et que notre CMPP de l'Haÿ-les-Roses prendra possession très prochainement de ses nouveaux locaux.

Et soit dit en passant, nous avons encore inauguré 2 nouvelles structures en 2018 : Le tout nouveau CMP de Nogent, pour le Secteur 94i01 et la Résidence Accueil Henri BONNEMAIN donc, à Vincennes.

Troisième motif de satisfaction de l'année 2018, qui mérite aussi d'être souligné aujourd'hui. Les résultats de la Certification V2014 des structures sanitaires du Secteur 94i01 et du Foyer Cateland : Dernier épisode de la Saison 2.

La décision définitive de la HAS telle qu'elle figure dans son additif au Rapport de Certification de l'UDSM daté d'octobre 2018, est en effet la suivante :

« *Au vu des éléments mentionnés dans le présent additif, issus de l'analyse du compte qualité, la Haute Autorité de Santé prononce la certification de l'établissement avec recommandations d'amélioration.* »
Celles-ci concernent :

« *Les Droits des patients, le Dossier patient et le Management de la prise en charge médicamenteuse du patient... Le prochain compte qualité sera transmis à la Haute Autorité de Santé au plus tard le 31 octobre 2020.* »

Je rappellerai pour mémoire, que sur une échelle qui va de "A" à "D", nous étions initialement certifiés "C", avec une obligation d'amélioration pour la thématique "Dossier patient" et que nous sommes finalement certifiés "B", avec non plus une obligation, mais une simple recommandation !

Je tiens à remercier tout particulièrement les équipes du Secteur 94i01 et du Foyer Cateland qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à cette Certification V2014. Merci à Melissa ARNAUD qui a lancé et su accompagner cette démarche avec efficacité jusqu'à la veille de la visite des experts de la HAS. Et merci enfin à Gaëlle RIOU-PRADEL, Directrice des affaires économiques en charge des pôles sanitaires et de l'hébergement et à Anaïs COUDRIN, notre nouvelle Responsable du Service Qualité / Développement / Coopération territoriale, recrutée le 1^{er} avril 2018, qui ont su conclure cette démarche avec talent !

Rappelons que nous avons réussi à négocier une Certification intégrée, infiniment moins chronophage, avec les Hôpitaux de Saint-Maurice pour le Pôle 94i02/CCASA, grâce entre autre à Madame Marielle MARBACH, Ingénieur Qualité aux HSM et bien sûr au Docteur Ignacio GARCIA-ORAD, Responsable médical de ce Pôle et de Xavier CHAILLOU, son cadre de santé supérieur, mais que ça n'avait pas été possible avec le CHIC pour le Secteur 94i01. J'en profite, bien que ça ne soit pas lié directement, pour signaler au passage que nous sommes actuellement en cours de négociation des conventions partenariales avec le CHIC et les HSM et que si Monsieur Stéphane PARDOUX est par ailleurs favorable à l'idée que l'UDSM soit membre associé du GHT Val-de-Marne Est (CHIC + CHIV), Madame Nathalie PEYNEGRE de son côté, doit nous faire parvenir incessamment un projet d'association au GHT Nord (HSM + CHM).

2018 a été aussi l'année durant laquelle nous avons poursuivi la démarche de révision de nos statuts, un peu fanés avec le temps, puisqu'ils datent du 19 novembre 1996.

En 2017, Jean-Pierre FAYE et moi avons rencontré plusieurs fois Maître Karine MELCHER-VINCKEVLEUGEL, avocate au *Pôle Droit des Associations & de l'Economie Sociale et Solidaire*, du Cabinet d'Avocats FIDAL. Et vous vous en souvenez sûrement, nous nous étions réunis le 5 décembre 2017 pour un CA et une AG consacrés exclusivement à ce Projet, réunions au cours desquelles nous avons apporté encore quelques modifications au texte.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, on nous a fait savoir au mois de juin 2018 que le Ministère suggérait que nous réfléchissions à la transformation de l'Association en Fondation Reconnue d'Utilité Publique. Cela ne changerait rien à la Dirigeance de l'UDSM (c'est-à-dire aux problématiques de direction générale opérationnelles), mais seulement à sa Gouvernance (c'est-à-dire cette fois aux problématiques liées au conseil d'administration ou de surveillance, c'est-à-dire à l'instance "qui surveille la Dirigeance". Une Fondation a donc un Conseil d'Administration ou un Conseil de Surveillance, avec un représentant de l'État comme simple observateur, mais pas d'Assemblée générale. Je vous dis ça juste pour info, car si cette évolution n'est pas remise en question, elle va prendre un peu de retard pour des raisons que je vous indiquerai en conclusion de ce rapport, mais je vous donne quand même un exemple : l'Association "l'Elan Retrouvé" (créée par Paul SIVADON juste après-guerre), a changé de statut le 17 août 2016, pour devenir la Fondation "l'Elan Retrouvé" Reconnue d'Utilité Publique.

Enfin, dans un tout autre ordre d'idée, je vous rappelle que nous avons rencontré le 4 décembre 2017, Monsieur Samuel BOTTARO de la *Société EQR Management* (qui a depuis rejoint le groupe *Mazars*). Vous

vous en souvenez certainement, c'est lui et son équipe qui nous avait accompagnés pour l'Evaluation interne de nos structures médico-sociales.

C'est déjà leur équipe qui nous avait aidés à formaliser le Projet Stratégique Associatif 2011-2015 et nous lui avons alors demandé de nous aider à mettre en forme la réactualisation de ce Projet Stratégique Associatif. Tous les établissements ont bien sûr été consultés, mais aussi naturellement les Directeurs des 2 établissements hospitaliers avec lesquels nous cogérons les 2 Secteurs infanto-juvéniles, ainsi que la Délégation Départementale de l'ARS.

Ce Projet a été finalisé début 2019 et vous allez pouvoir découvrir dès ce soir et en avant-première, ce Projet stratégique associatif 2019/2023.

S'agissant maintenant des changements et autres événements petits ou grands, finalisés ou en cours de réalisation en 2018, je citerai dans une sorte d'inventaire à la Prévert :

- ✚ L'inauguration en mars 2018 du nouveau CMP de Nogent, en présence, entre autre, de Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Maire de Nogent et de Monsieur Stéphane PARDOUX, Directeur du CHIC,
- ✚ L'inauguration en juin 2018 de la Résidence Accueil Henri BONNEMAIN en présence de nombreuses personnalités, dont Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire de Vincennes, ainsi que de plusieurs membres de la famille BONNEMAIN,
- ✚ Toujours en juin 2018, la représentation théâtrale annuelle de la troupe de l'EMPro, Salle Jacques Brel à Fontenay-sous-Bois, avec « *Sa Majesté les mouches* », adaptation théâtrale du roman de William GOLDING, mise en scène comme chaque année par Guillaume CAUBEL de la compagnie Héliosélééné.
- ✚ Suite et fin des travaux de l'annexe de la rue Boutrais pour l'EMP. Ces nouveaux locaux seront livrés au cour de l'été 2019.
- ✚ Projet de déménagement du SESSAD dans les locaux tout neufs de la rue Boutrais, avec augmentation de la capacité à 26 places et l'attribution de moyens budgétaires supplémentaires, permettant d'envisager l'embauche d'un 3^{ème} éducateur spécialisé.
- ✚ Projet d'agrandissement des locaux actuels du SAMSAH du Parc, avec augmentation de capacité à 26 places, déjà actée, mais sans moyens supplémentaires (qui n'étaient d'ailleurs pas demandés),
- ✚ Réception des nouveaux locaux du CMPP, rue Paul Vaillant Couturier à L'Haÿ-les-Roses, en mars 2018. Les travaux d'emménagement ayant pris un peu de retard, le déménagement se fera au mois d'octobre 2019.
- ✚ Pour le Secteur 94i01 : Validation en cours de la réactualisation de la convention qui nous lie au CHIC, comme nous l'avons déjà dit.
- ✚ Pour le Pôle 94i02/CCASA : Projet de relocalisation du CMP de Fontenay rue Emile roux et développement du Projet périnatalité. Lors de notre dernière et récente rencontre avec le Maire de Fontenay, une implantation paraissait imaginable du côté du carrefour des Rigollots, mais aucun contact n'a encore été pris pour l'instant.
- ✚ Pour le CSAPA Meltem, le projet de relocalisation des locaux de l'avenue Marx Dormoy sur le site du CTR, vient d'être validé par l'ARS.
- ✚ Enfin, participation à une table ronde organisée par la municipalité du Plessis-Trévisé, le 22 novembre 2018, avec Madame Sophie CLUZEL (Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées). Y étaient invités : l'UDSM (Martine BERLO et moi-même), l'AFASER, ainsi que plusieurs associations locales soutenues par la municipalité. La question du travail des personnes présentant un handicap psychique était le thème retenu pour cette réunion.

La question de la loi du 5 septembre 2018 (Loi Avenir Professionnel : mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées) a donc été évoquée, car selon le texte actuel, le quota de 6 % ne pourra plus être atteint que par de l'emploi direct, la sous-traitance ne permettant que des déductions fiscales. Ce qui risque d'avoir des conséquences graves sur l'équilibre financier des ESAT. Madame Sophie CLUZEL a répondu que ce n'était pas l'esprit de la loi et qu'elle ferait en sorte que le Décret d'application devant paraître fin décembre rectifie le tir.

Il se trouve que j'étais invité à Vincennes le 7 février dernier pour un "Grand débat" avec Madame Sophie CLUZEL comme guest star. J'ai donc reposé la même question en précisant que je n'avais vu passer aucun Décret et elle m'a répondu qu'un groupe de travail planchait sur la question.

Je signale au passage que depuis, Madame CLUZEL, a répondu lors d'une interview, en réponse à une question sur l'emploi accompagné : « *Le milieu ordinaire doit être la norme pour tous ; on a perdu assez de temps.* » sous entendant que le travail en ESAT n'était pas inclusif.

J'ajouterais cependant pour faire bonne mesure, que « *Lors des premières réunions de concertations, le gouvernement a réaffirmé que toutes les formes d'emplois participaient à la construction de la société inclusive. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette reconnaissance.* » Cette phrase a été écrite mi-mars 2019, dans un courrier commun, par ANDICAT et 9 autres associations nationales. Ne désespérons donc pas encore !

Je vais pour conclure, aborder le point potentiellement le plus important de ce Rapport Moral, bien que nous n'en soyons toujours qu'à l'ébauche de ce Projet. Je veux parler bien sûr du rapprochement possible entre l'APSI et de l'UDSM.

C'est une question que j'ai déjà longuement évoquée dans mon discours des vœux, pour vous dire que Jean-Pierre FAYE et moi avons beaucoup échangé en 2018 sur les années à venir et tout particulièrement évidemment, sur l'avenir de l'UDSM.

La première considération qui s'est imposée à nous, a été que notre environnement sanitaire et médico-social changeait à toute vitesse. Les lois de janvier 2002 et de février 2005, pour ce qui concerne le médicosocial et celles de juillet 2009 et janvier 2016 pour le sanitaire, ont modifié et vont continuer de transformer le paysage d'une manière importante, mais, parallèlement, force est de constater que notre environnement social s'est profondément modifié lui aussi.

Pour couronner le tout, nos ministères de tutelle et nos tutelles en général semblent avoir définitivement fait leur, cette formule d'un cynisme assassin, déjà citée : « *Si la santé n'a pas de prix, elle a un coût ! ...* » et sous couvert d'inclusion, ce que l'on nous vend en fait depuis quelques temps n'est à mon avis qu'un bricolage médico économique de plus.

« *L'approche inclusive est fondamentalement participative. Elle invite chaque individu à interroger son positionnement et son comportement dans le groupe pour y exercer deux responsabilités concomitantes : celle de s'exprimer et celle de permettre aux autres d'en faire autant* ». Ça c'est une citation de la directrice associée d'un cabinet de conseil spécialisé en négociation et gestion de conflits, au sein des entreprises et des institutions.

Les discours sur l'inclusion sont parfois intéressants (comme cette phrase l'est par exemple), mais ils sont souvent complaisants et ils ne ressemblent fréquemment qu'à des cache-misère aux effets collatéraux destructeurs. Premièrement ils sont tenus le plus souvent par des personnes qui ne connaissent pas grand-chose (pour ne pas dire rien du tout) à la réalité de terrain et deuxièmement (et d'où qu'ils viennent), les travailleurs des champs sanitaires et médicosociaux et le travail qu'ils effectuent au quotidien auprès des patients et des usagers, en sont fréquemment les premières victimes. Ils sont en effet souvent désignés ces derniers temps comme ceux qui freinent l'approche inclusive prônée par les politiques.

J'affirme que l'approche inclusive suppose un changement radical de paradigme au niveau de la société toute entière et qu'il ne suffit pas d'un claquement de doigts ni de belles déclarations d'intention, pour convaincre l'ensemble des citoyens du bien-fondé de cette démarche.

Si je vous dis tout ça, c'est qu'un constat s'est imposé à Jean-Pierre FAYE et à moi. En effet, si l'UDSM est une association très bien gérée et que ses marges de manœuvre lui permettent d'envisager l'avenir sereinement, elle n'en reste pas moins une association de moyenne importance au niveau de la taille, ce qui pourrait la rendre qu'on le veuille ou non vulnérable dans l'environnement de plus en plus difficile que je viens de décrire.

Notre gouvernance en particulier est de plus en plus fragile et s'il n'y a pas foule pour adhérer à l'UDSM, il n'y a pas non plus grand monde pour participer au Bureau du CA. Le militantisme n'est plus ce qu'il était et ce n'est pas propre à l'UDSM, mais valable pour toutes les associations médico-sociales de France et de Navarre.

Mais revenons à notre sujet. Zoomant sur notre territoire, Jean-Pierre et moi avons constaté qu'avec les informations dont nous disposions lui comme moi, l'alignement des planètes semblait favorable au cours du second semestre 2018 et du début 2019.

Vous l'aurez compris, les planètes dont il est question sont l'APSI et l'UDSM !

Ces deux planètes avaient déjà failli se rencontrer en 2011... Jean-Pierre FAYE et Micheline FÈVRE, alors Présidente, avaient tous deux œuvré dans ce sens et bien œuvré, mais finalement ça ne se fit pas. Passons sur les raisons qui aboutirent alors à cet échec.

De toute façon les temps ont changé, et, je vous l'ai déjà dit, s'il y a toujours, comme en 2011 d'ailleurs, une complémentarité fort intéressante des actions menées, en même temps qu'une couverture globale du territoire du Val-de-Marne, en cas de rapprochement, il y a cette fois en plus un trombinoscope des personnels de direction des deux associations qui semble particulièrement favorable.

Cela étant, je tiens à dire que si ce projet de rapprochement continue de progresser, nous apporterons une vigilance toute particulière à faire en sorte que les liens privilégiés que nous avons avec le CHIC et les HSM pour le sanitaire, soient maintenus et même renforcés.

Il s'agit donc au total d'une conjugaison de facteurs plutôt positifs, qui ne peut que nous encourager à persévérer et devrait pouvoir donner à notre belle Association, un élan nouveau !

Pour mémoire, nous avons rencontré Joël MOREL, Président de l'APSI et Bernard CAVAT, alors Directeur général de l'APSI, au printemps 2018, puis participé à la cellule de recrutement de leur futur Directeur (seulement afin d'avoir l'opportunité de juger de la pertinence de la poursuite d'une réflexion commune autour d'un éventuel rapprochement de nos deux associations et en nous abstenant évidemment de participer au vote).

Et c'est finalement, comme vous le savez déjà, Monsieur Frédéric CATHOU qui a finalement été choisi pour assumer les fonctions de Directeur Général de l'APSI.

Suite au départ de Monsieur Bernard CAVAT, nous avons alors commencé à étudier sérieusement la question d'un éventuel rapprochement, en suivant un modèle similaire à celui que nous avons déjà mis en place après concertation en 2011, c'est-à-dire, entre autre, avec l'appui et les conseils de Maître Karine MELCHER-VINCKEVLEUGEL du Cabinet FIDAL.

Joël MOREL, Frédéric CATHOU, Jean-Pierre FAYE et moi-même nous sommes rencontrés plusieurs fois au cours du 1^{er} semestre. Maître Karine MELCHER nous a proposé une lettre de mission qui a donné lieu à 2 CA : le 13 mars 2019 pour l'APSI et un mois plus tard, le 15 avril pour l'UDSM. Et nos 2 CA ayant approuvé à l'unanimité cette lettre de mission nous sommes entrés dans le vif du sujet.

Monsieur CATHOU a rencontré Emilie FABRE et Gaëlle RIOU-PRADEL et nous sommes actuellement en train de nous pencher sur les comptes respectifs de nos deux associations.

Pour l'UDSM tout va bien, comme vous venez de l'entendre de la bouche même de notre trésorier Michel BELVA et de notre Commissaire aux comptes, Monsieur Dominique MOREL.

Pour l'APSI, il semble par contre qu'il y ait de petits problèmes, mais nous en saurons davantage demain, 19 juin, lors de leur CA et de leur AG.

Quoi qu'il en soit il est prévu dans la lettre de mission déjà évoquée, que nous désignons conjointement un expert-comptable qui se penchera sur nos comptes respectifs pour faire un diagnostic précis. Affaire à suivre donc et à suivre de très près.

Je conclurai aujourd'hui sur ce point en disant que nous avons rendez-vous tous ensemble avec Monsieur Eric VECHARD, Directeur Départemental de l'ARS-94, le jeudi 4 juillet prochain.

L'étape en cours risque d'être décisive.

Voilà !... Si l'année 2018 fut riche, l'année 2019 est quant à elle prometteuse !

Merci à vous toutes et à vous tous.

Docteur Bernard MARTIN

Psychiatre honoraire

Président de l'UDSM